

ACADEMIE DE POITIERS

**ETABLISSEMENT : COLLEGE DE
LA TREZENCE 17330 LOULAY**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<p>Année scolaire : 2017/2018</p> <p>Numéro de séance : 3</p> <p>Date de convocation : 29/01/2018</p> <p>Présidence de : Mr VILLERS Philippe</p>	<p>Quorum : 13</p> <p>Nombre des présents : 17</p> <p>Nombre d'absents excusés : 7 dont 4 remplacés</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
<p>Préambule : - Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance - Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/11/2017 - Approbation de l'ordre du jour</p>	<p>Vote 1</p> <p>Vote 2</p>				
<p>I - Affaires pédagogiques</p>					
<p>1- Répartition de la Dotation Horaire Globale</p>	<p>Vote 3</p>		40		
<p>II – Affaires financières</p>					
<p>1- Convention UGAP électricité.</p>	<p>Vote 4</p>		41		
<p>2- Convention Groupement de Commandes Dassault et lots du marché.</p>	<p>Vote 5</p>		42		
<p>3- Convention pour la vidange et le nettoyage des bacs à graisses.</p>	<p>Vote 6</p>		43		
<p>4- Convention pour la maintenance des ascenseurs et monte-charges.</p>	<p>Vote 7</p>		44		
<p>5- Convention pour la dératisation et la désinsectisation des locaux.</p>	<p>Vote 8</p>		45		
<p>6- Convention pour la maintenance des appareils de cuisson, de préparation culinaire et laverie vaisselle.</p>	<p>Vote 9</p>		46		

7- Convention pour la maintenance et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie.	Vote 10		47		
8- Convention pour la maintenance et le contrôle annuel des systèmes de désenfumage.	Vote 11		48		
9- Convention pour la maintenance des appareils de réfrigération des cuisines.	Vote 12		49		
10- Convention pour le nettoyage des réseaux aérauliques des hottes.	Vote 13		50		

Signatures

Le Président



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : Jeudi 8 février 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	VILLERS Philippe	X						
	Adjoint								
	Gestionnaire	STEFANKA Morgane	X						
	CPE	JAGUENEAU Christine	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	PERRIER Maurice	X						
	Groupement de commune	ALOE Caroline	X						
	Commune siège	GODINEAU Jean-Claude		X					
	Commune siège								
Personnalité qualifiée		-							
Total		6							
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	RENARD Vincent	X						
		BEN FARH Samira	X						
		DANIEL Eric			X				
		SIMONNEAU Catherine	X						
		DUBUS Fabien	X						
		LAGARDE Kerguëlen			X	PORTEJOIE Laurence	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	JOLY Emilie			X				
		LAUGIER Bernard	X						
Total		8							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	LEGER Dominique			X	LABRUYERE Laurence	X		
		BIDAULT Hervé			X	BARBÉ Mickaël	X		
		BONHOMME Bénédicte	X						
		BARON Cécilia	X						
		PROFIT Christelle			X				
		MADEUX Romain			X				
	Elèves	Cédric TRUJILLO			X	Cécilia NAVARRE	X		
		Abdou Khadre MBAYE	X						
Total		7							

RUBRIQUE PREAMBULE**1. Constat du quorum et désignation d'un secrétaire de séance**

17h40: Constatant que le quorum est atteint, Mr VILLERS, Principal du collège, ouvre la séance.
Il précise également qu'il fera office de secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE N° 1

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

Mr VILLERS propose l'adoption de l'ordre du jour :

VOTE N° 2

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE I. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Répartition de la Dotation Horaire Globale

Arrivée de Mme JAGUENEAU.

M VILLERS précise que le conseil pédagogique s'est tenu le 23 janvier dernier et la commission permanente le 1^{er} février. Il rappelle que le vote concerne bien la répartition de l'enveloppe DGH et non son contenu.

Il présente les données techniques prises en compte pour la répartition :

► les effectifs pour la rentrée 2018 :

	Réel au 23/01	Prévision collège	Prévision IA
CM2 vers 6è	58	58	53
6è vers 5è	56	62	62
5è vers 4è	39	38	36
4è vers 3è	52	48	45
Totaux	205	206	196

9 classes

► la dotation :

	Total	HP	HSA
R 2017	238,00	220,50	17,50
R 2018	270,00	250,00	20,00
Différence	32,00	29,50	2,50

M VILLERS précise qu'une classe quel que soit le niveau c'est 26h plus 3h d'autonomie ce qui fait 29h. Nous avons 9 classes donc 261h et la dotation est de 270h ce qui nous donne une marge supplémentaire d'autonomie.

M VILLERS entame la partie liée à la proposition de répartition. Il précise que la démarche de répartition est guidée par deux aspects :

❶ Tout d'abord l'aspect pédagogique

- assurer aux élèves les heures d'enseignement auxquelles ils ont droit (horaires planchers)
- leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions en termes d'options et de groupes
- assurer leur réussite.

❷ En parallèle il y a l'aspect humain

- éviter de supprimer des postes d'enseignants (quand cela est possible)
- essayer de minimiser les services partagés pour les enseignants
- dès que cela est possible, faire des groupes en particulier pour l'apprentissage des sciences afin de faciliter les expérimentations.

Proposition de répartition.

M VILLERS donne les dernières données techniques :

- peu de professeurs titulaires dans l'établissement, donc nous devons faire appel à des moyens extérieurs soit en BMP (*bloc de moyen provisoire*) soit en CSR (*complément de service reçu d'un autre établissement*). Il précise que ces moyens extérieurs ne peuvent être financés qu'en HP et non en HSA
- le service d'un professeur certifié est de 18h, la 19^{ème} heure est sa première HSA
- le service d'un professeur agrégé est de 15h, la 16^{ème} heure est sa première HSA
- le service d'un professeur d'EPS est de 20h, 17h devant élèves et 3h d'UNSS

M VILLERS projette et commente le document de répartition (*annexe 1*) :

Dans le scénario proposé, des classes sont attribuées aux enseignants seulement dans le but de vérifier la faisabilité du dispositif et de vérifier que peu de classes soient partagées. La répartition de services définitive se fera en mai juin lors des conseils d'enseignements.

❶ lors du conseil pédagogique, le choix retenu est 2 classes de 6^e, 3 classes de 5^e, 2 classes de 4^e et 2 classes de 3^e

❷ répartition des horaires planchers à 26h par classe

❸ sur l'autonomie de l'établissement :

- 7h HP de latin, 1h pour chaque 5^e, 2h en 4^e et 2h en 3^e
- 1h HSA pour la chorale
- 2h HP pour les laboratoires de SVT et physique chimie
- 6h HP pour deux forfaits UNSS (2x3h)

A ce stade de la répartition il reste 12.5h en 4.5HP et 8HSA. M VILLERS remercie les enseignants titulaires pour l'acceptation d'HSA ce qui permet de garder des HP pour les BMP. Ces remerciements vont en particulier à Mme BEN FARH, Mme CHAUSSAT et M DUBUS qui ont accepté entre 3 et 4 HSA.

❹ sur les 12.5h d'autonomie en reliquat :

- création de 3 groupes en sciences pour les 6^e, +1h physique chimie, +1.5 SVT, +1.5 technologie, soit 4HP. Il reste 0.5HP et 8HSA.
- aide en français, +2HSA. Il reste 0.5HP et 6HSA
- aide en mathématiques +2HSA. Il reste 0.5HP et 4HSA
- aide en HG/EMC +0.5HSA. Il reste 0.5HP et 3.5HSA
- aide en anglais +0.5HP. Il reste 0HP et 3.5HSA
- ouverture d'une section EURO anglais en 4^e +2HSA. Il reste 0HP et 1.5HSA
- transformation d'HSA en HSE +1.5HSA soit 54HSE.

En l'absence de question M VILLERS demande que soit adoptée la répartition de la DGH pour la rentrée 2018.

VOTE N° 3

Pour : 17 Contre : 0

Abstention : 0

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

Avant d'aborder la partie financière, M VILLERS remercie le conseil municipal de la ville de LOULAY et à travers lui M PERRIER maire de la ville pour le partenariat dans le cadre du PEAC. Mme SIMONNEAU professeure documentaliste au collège présente les deux projets (*venues de deux auteurs*), la participation financière de la ville de LOULAY et sa collaboration avec Mme CHATELIER responsable de la médiathèque de LOULAY.

1- Convention UGAP électricité

Mme STEFANKA présente les modalités de la convention de fourniture en électricité.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention avec l'UGAP

VOTE N°4

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2- Convention Groupement de Commandes Dassault et lots du marché

Sortie de Mme LABRUYERE.

Mme STEFANKA présente les modalités d'adhésion au groupement de commandes de services des EPLE de Charente Maritime coordonné par le lycée Marcel DASSAULT. En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation d'adhérer au groupement.

VOTE N° 5

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Mme STEFANKA détaille maintenant l'ensemble des services pris en charge dans ce groupement et propose de voter une convention pour chaque prestation.

Sortie de Mme ALOE.

Convention pour la vidange et le nettoyage des bacs à graisses.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 6

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Sortie de M M'BAYE.

Convention pour la maintenance des ascenseurs et monte-charges.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 7

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention pour la dératisation et la désinsectisation des locaux.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 8

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention pour la maintenance des appareils de cuisson, de préparation culinaire et laverie vaisselle.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 9

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention pour la maintenance et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 10

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention pour la maintenance et le contrôle annuel des systèmes de désenfumage.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 11

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention pour la maintenance des appareils de réfrigération des cuisines.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 12

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention pour le nettoyage des réseaux aérauliques des hottes.

En l'absence de question, M VILLERS demande l'autorisation de passer la convention.

VOTE N° 13

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- Questions diverses

Deux questions diverses sont posées par les représentants des élèves.

Question 1 : les élèves souhaiteraient plus de poubelles avec couvercle à côté des bancs.

Mme JAGUENEAU répond que cette demande fait partie intégrante du projet de réaménagement des deux cours, projet mené par les représentants du conseil de vie collégienne.

Question 2 : dans les toilettes des garçons, les élèves souhaiteraient qu'il n'y ait plus de visibilité de la cour vers les urinoirs et qu'il y a des problèmes d'odeurs liés à la VMC.

Mmes JAGUENEAU et STEFANKA répondent qu'en effet il manque un panneau pour un des urinoirs et que l'établissement va contacter le fournisseur pour que nous puissions en ajouter un supplémentaire. Un film occultant a également été placé sur la vitre pour cacher la visibilité. Mme JAGUENEAU précise également qu'il ne faut pas trop occulter la vision vers les toilettes garçons qui profitent parfois du local toilettes pour s'y rassembler et détériorer le matériel.

Mme STEFANKA précise que les travaux sont terminés mais que la VMC n'est toujours pas raccordée. Les services du département relance régulièrement la société en charge de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr VILLERS clôt la séance à 18h59.

APPORT	Nom	6 A	6 B	5 A	5 B	5 C	4 A	4 B	3 A	3 B	LATIN	Auto Groupe	Auto disc	Chorale	Déplacement	Labo	UNSS	Besoins classes	Total enseignant	Variation	Besoins dis	Apports dis HP	Variation dis HSA	Création	BMP	CSR	CSD
18,00	Mme TABURET	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,50	3,50		0,50	0,50					28,50	18,50	0,50	28,50	28,00	-0,50		10,00		
10,00	BMP																	28,50	10,00	0,00							
18,00	Mme BARRUCAND	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,00	4,00	7,00		2,00	2,00					48,50	20,00	2,00	48,50	44,50	-4,00		8,50		
8,50	Mme PORTEJOIE																	48,50	20,00	2,00							
8,50	STAGIAIRE	4,50							4,00									48,50	8,50	0,00							
18,00	Mme BEN FARH	4,00	4,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00		2,00	2,00					31,50	22,00	4,00	31,50	27,50	-4,00		9,50		
9,50	Mme ETCHEBAR			3,00	3,00	3,00						0,50	0,50					31,50	9,50	0,00							
7,50	BMP			2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50								7,50	7,50	0,00	7,50	7,50	0,00		7,50		
17,50	BMP			2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50								7,50	7,50	0,00	7,50	7,50	0,00		7,50		
18,00	Mme CHAUSSAT	4,50	4,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50		2,00	2,00					17,50	17,50	0,00	17,50	17,50	0,00		17,50		
9,00	M LAROCHE			3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50								17,50	17,50	0,00	17,50	17,50	0,00		17,50		
3,50	BMP			3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50								35,50	21,00	3,00	35,50	30,50	-5,00		3,50		
14,50	BMP	1,00	1,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50		1,00	1,00					14,50	14,50	0,00	14,50	14,50	0,00		14,50		
16,00	BMP	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50		1,50	1,50					16,00	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00		16,00		
15,00	BMP	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50		1,50	1,50					15,00	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00		15,00		
9,00	Mme NOUGE	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								9,00	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00		9,00		
9,00	Mme BERNARD	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								9,00	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00		9,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	24,00	4,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		
11,00	BMP			3,00	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00								35,00	11,00	0,00	35,00	31,00	-4,00		11,00		
20,00	M DUBUS	4,00	4,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00								10,00	10,00	1,00	10,00	9,00	-1,00		9,00		